ART. 27 N° II-1140

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

Nº II-1140

présenté par M. Kamardine

#### **ARTICLE 27**

#### ÉTAT B

#### **Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	15 000 000
Conditions de vie outre-mer	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de favoriser l'accès à l'eau des ultramarins, bien essentiel à la vie, il est proposé de flécher 15 000 000€ supplémentaires vers l'action 2 "Aménagement du territoire" des crédits du programme 123 "Conditions de vie outre-mer". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 1 "Soutien aux entreprises" au sein du programme 138 "Emploi outre-mer".